

SEANCE DU 18 DECEMBRE 2017

L'An Deux Mille dix-sept, le dix-huit décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune d'AUBIAC, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de séance sous la présidence de M. CAUSSE Jean-Marc, Maire.

Date de la convocation : 11/12/2017

Etaient présents : CAUSSE Jean-Marc, GONANO Daniel, PERROS Dominique, COMBRES Corine FILLOL Isabelle Adjoints, BEAUMONT Isabelle (arrivée à 19h40), BERTON Jean-Marie, CABROL Jean-Luc, CHARTRER Viviane, HUGUET Jean-Jacques, LAURENT Françoise, MARRAUD Fabrice, PLAGNES Michel, SCHMITTLIN Stéphane

Procuration : ROUILLES Georgette donne procuration à CAUSSE Jean-Marc

Secrétaire de séance : M. Cabrol Jean-Luc

Ordre du jour :

Rythmes scolaires (4j ou 4.5j)

Point travaux aménagement village

Mobilier urbain

Convention Anacrouse-Amac

Questions diverses

1/ Affaires scolaires : organisation de la semaine d'école rentrée 2018

M. Gonano, adjoint, rappelle que le décret du 27/06/2017 donne la possibilité aux communes, par dérogation, de réorganiser la semaine d'école sur 4 jours.

Pour prendre cette décision, plusieurs démarches ont été entreprises :

- Rédaction en comité de pilotage d'un courrier afin de sonder les parents d'élèves

Résultats : 32 voix pour le retour à 4 jours, 39 voix pour le maintien à 4.5jours

- Vote en Conseil d'école

Résultats : 8 voix pour le retour à 4 jours, 5 voix pour le maintien à 4.5jours

Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur cette organisation du temps scolaire pour la prochaine rentrée.

M. Gonano explique que la commune n'a été destinataire d'aucun rapport d'analyse des effets de l'une ou l'autre organisation sur les apprentissages ou le bien-être de l'enfant.

Il est également rappelé que la semaine à 4.5 jours entraînent des coûts importants pour la commune (personnel, énergie, transport...), et que celle-ci n'est pas assurée de la reconduction du fonds d'amorçage pour la totalité de l'année scolaire 2018/2019.

Enfin, le conseil municipal est alerté sur le fait qu'aucune garantie n'est faite à la commune quant à l'accueil des enfants en centre de loisirs sur le territoire communautaire le mercredi matin.

Vu l'exposé de M. Gonano, adjoint au Maire en charge des affaires scolaires, le Conseil Municipal fait le choix du retour de la semaine d'école à 4 jours sous la condition qu'un accueil de loisirs soit ouvert aux enfants aubiacais le mercredi : 13 pour, 1 contre, 1 absent.

2/ Délibération autorisant le Maire à engager et à mandater des dépenses nouvelles d'investissement pour 2018

Mr le Maire expose que pour assurer l'enchaînement des exercices en matière de dépenses d'investissement, l'ordonnateur a la facilité de demander à son assemblée de délibérer avant le 31 décembre 2017, afin de l'autoriser à engager et à mandater les dépenses nouvelles dans la limite de 25% inscrits au budget précédent, hors le remboursement de la dette, dépense obligatoire.

Oùï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne l'autorisation à Mr le Maire pour engager et mandater les nouvelles dépenses d'investissement pour l'exercice 2018.

3/ Motion de solidarité avec le Conseil Départemental pour la survie de la ruralité

Considérant que le Président de la République a exprimé sa volonté de refonder les relations entre l'Etat et les collectivités territoriales, notamment par la mise en place d'un Pacte de Confiance,

Considérant que le Président de la République a présenté son souhait de voir les collectivités territoriales contribuer à l'effort budgétaire de la Nation à hauteur de 13 milliards d'économie sur 5 ans,

Considérant que les relations entre l'Etat et les collectivités doivent être refondées et approfondies,

Considérant que les collectivités locales évoluent depuis plusieurs années dans un environnement institutionnel et financier particulièrement contraignant (baisse des dotations, désengagements de l'Etat, transferts de compétences, etc.),

Considérant que les communes et EPCI sont soumis à une baisse de dotations et à des transferts de charges mal compensés, aux incertitudes budgétaires notamment liées à la suppression de la taxe d'habitation, aux conséquences désastreuses de décisions non concertées (inflation des normes, modification de zonages privant les communes d'aides publiques) et au retrait de la présence de l'Etat sur nos territoires,

Considérant que les collectivités sont sous pression, à l'image des Départements asphyxiés par la baisse des dotations et la croissance insuffisamment compensée des dépenses sociales,

Considérant que pour la seule année 2017, le différentiel entre les dépenses assumées par le Département de Lot-et-Garonne pour le compte de l'Etat et les compensations versées par celui-ci représentent 46 millions d'euros pour les trois prestations que sont le RSA (Revenu de solidarité active), l'APA (Allocation personnalisée à l'autonomie pour les personnes âgées) et la PCH (Prestation de compensation du handicap),

Considérant qu'à ces allocations s'ajoutent les dépenses liées à la prise en charge des Mineurs Non Accompagnés (MNA) dont le montant, de 10 875 euros en 2012 est passé à près de 5 millions d'euros en 2017, cette somme risquant de doubler l'an prochain,

Considérant que depuis 2008, le montant cumulé de ce désengagement de l'Etat représente plus de 400 millions d'euros,

Considérant que les départements assument, seuls, le financement des principales politiques sociales de notre pays, en dehors de toute logique de solidarité nationale, au détriment des investissements structurants pour l'avenir de notre territoire et de nos enfants,

Considérant que, sans mesures gouvernementales pérennes et spécifiquement adaptées aux difficultés des départements ruraux, cette situation portera atteinte aux politiques départementales dans les territoires (Maisons de Santé pluriprofessionnelles, Très Haut Débit, soutien aux associations...).

Elle affectera également le soutien du Département au bloc communal (communes et intercommunalité) pour ses propres projets (soutien aux projets touristiques, aménagements de bourgs, aides à l'assainissement, patrimoine et bâtiments communaux...).

Considérant que les conseillers départementaux refusent solennellement de faire porter sur les Lot-et-Garonnais une nouvelle hausse de fiscalité,

L'effet domino sera dramatique : sans compensation par l'Etat, plus d'investissement départemental dans les territoires, et donc des projets communaux étouffés.

Considérant que la vitalité de la ruralité et la dynamique métropolitaine vont nécessairement de pair afin d'assurer un équilibre territorial harmonieux de notre pays,

Aussi, le Conseil municipal d'Aubiac :

Affirme sa solidarité avec la motion du Conseil départemental et demande à l'Etat de prendre en compte la réalité de la situation des départements ruraux.

Demande ainsi que l'Etat mette en place des mesures de compensation pérennes du coût des allocations de solidarité nationales à la charge des départements, notamment ruraux, afin de leur permettre de continuer à investir dans les territoires et à soutenir les projets communaux et intercommunaux.

Demande ainsi que le projet de loi de Finances rectificative annoncé pour la fin de l'année soit abondé suffisamment et que les départements ruraux en difficulté disposent en priorité de ce fonds.

Demande à l'Etat qu'au-delà d'une nécessaire péréquation verticale soit également développée à tous les niveaux une véritable péréquation horizontale.

4/ Convention Ecole de musique Anacrouse-AMAC

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de renouveler la convention avec l'école de musique Anacrouse-AMAC.

Celle-ci a pour objet de définir les conditions de soutien à cette association pour ses missions d'animation, de promotion, de coordination et de gestion de l'enseignement musical de 1^{er} niveau dispensé aux habitants du territoire de 10 communes (Le Passage et les 9 communes de l'ex CCCLB).

Le montant de la subvention est calculé chaque année sur la base de 400€ par élève (mineurs, étudiants et jeunes en apprentissage uniquement) inscrit à l'école de musique et domicilié sur le territoire des 10 communes.

La commune s'engage à verser à l'association la subvention péréquée résultant du versement de l'attribution de compensation par l'Agglomération d'Agen.

Après Délibération, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer ladite convention.

5/ Pr vision 2018 travaux voirie communale et voirie communautaire

Monsieur Perros, adjoint, pr sente les travaux pr visionnels concernant les voiries communale et communautaire.

PREVISION VOIRIE COMMUNALE 2018				
TRAVAUX	LIEU	DESCRIPTIF	ESTIMATION	
renforcement et goudronnage	lotissement de B�ret	chauss�e	4 875,00 �	
renforcement et goudronnage	lotissement de B�ret	parking	330,00 �	
enduit d'usure	chemin de Marron	2500 m ²	5 000,00 �	
curage foss�			1 500,00 �	
viabilit� hivernale	divers	enrob� � froid	800,00 �	
�pareuse	divers	130 heures	6 000,00 �	
			TOTAL	22 735.00

PREVISION VOIRIE COMMUNAUTAIRE 2018				
TRAVAUX	LIEU	DESCRIPTIF	ESTIMATION	
viabilit� hivernale		point � temps ou enrob� � froid	1 000,00 �	
curage foss�			1 000,00 �	
�pareuse			1 000,00 �	
marquage au sol guide axe	Baqu�	1300 ml	1 000,00 �	
investissement	route de S�gougnac	am�nagement zone 30 km/h	Inscrit en 2017	
Feux tricolores	RD931	Am�nagement village	80 000 �	
			TOTAL	91 560,00

6/ Recensement de la population 2018

M. le Maire informe le conseil que la commune d'Aubiac va proc der au recensement de la population   partir du 17 f vrier 2018.

La coordinatrice communale est Laetitia Tarzariol.

Les agents recenseurs sont : Mme Massoni Bernadette, M. Tobelem Bruno et Mme Agras Emmanuelle.

Arriv e de Mme Beaumont   19h40

L'assemblée d lib rante,

Vu le code g n ral des collectivit s territoriales,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée relative à la fonction publique territoriale et notamment son titre V

Vu la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population;

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population;

Considérant la nécessité de désigner un coordonnateur et de créer 3 emplois d'agents recenseurs afin de réaliser les opérations de recensement 2018,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

A l'unanimité, 15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions.

- **La création de 3 postes d'agents recenseurs afin d'assurer les opérations du recensement 2018** conformément aux dispositions de l'article 3,2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée relative à la fonction publique territoriale.

Les 3 agents recenseurs seront payés à raison de :

1.13 € brut par feuille de logement remplie

1.72 € brut par bulletin individuel rempli

Les agents recenseurs recevront 35€ brut pour chaque séance de formation et 40€ brut pour la demi-journée de repérage.

La collectivité versera un forfait de 75€ pour les frais de transport.

- **De désigner un coordinateur d'enquête qui peut être un élu ou un agent de la collectivité**
L'agent bénéficiera d'heures complémentaires (agent à temps non complet)

7/ Logement communal 6 rue du Placier

M. le Maire explique que la commune a été destinataire d'un constat d'huissier de la part de Maître Ponticq à la demande de Mme Blaret Véronique, locataire du logement communal situé au 6 rue du Placier.

Le procès-verbal indique qu'aucun bail n'a été signé, que l'état des lieux et le diagnostic performance énergétique n'ont pas été réalisés.

Or, la commune est bien en possession de ces documents signés par la locataire.

Puis, il est fait état de travaux nécessaires à l'amélioration de l'isolation thermique. Ces travaux sont, pour la plupart, terminés.

Reste à se prononcer sur l'éventuelle réfection de la salle de bain (coût estimé à 2500€), et d'une partie de la toiture (devis Option Bois : 1272€ TTC).

Mme Blaret demande une diminution de 50% du loyer depuis son emménagement jusqu'à la reprise des désordres, le remboursement du constat établi et une participation à sa consommation de gaz importante liée, selon elle, à la mauvaise isolation.

Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur ces différents points.

Après délibération, Le Conseil Municipal approuve, 14 voix pour, 1 voix contre, la réalisation des travaux de réfection de la salle de bain et de la toiture et autorise le Maire à réduire le loyer au montant de 550€ (au lieu de 600€), soit le montant du loyer appliqué au précédent locataire, pour la durée de 2 mois (durée estimée des travaux).

8/ Projet communal – dispositif PRO INNO 08

Mme Fillol, adjointe, rappelle que la commune s'est inscrite, par l'intermédiaire de l'agglomération d'Agen, au dispositif PRO INNO 08 afin de bénéficier d'une subvention pour des travaux d'amélioration de performance énergétique des bâtiments communaux (financement par EDF).

Le dossier déposé par la commune a été retenu. Il concerne la salle Dernelle et prévoit l'isolation des plafonds et le double vitrage des fenêtres.

Le coût des travaux est estimé à 17 321€. Le montant de la subvention s'élève à 11 884€ (80% du montant HT). Le coût restant sera financé à égalité par la Commune et le Fonds de solidarité territorial (subvention communautaire).

9/ Point aménagement village

M. le Maire rappelle la répartition du financement des travaux :

Conseil Départemental	voirie RD 931	88 000,00	1 475 129,00
Agglo Agen	voirie, éclairage public, eau potable, assainissement,,	355 1290,00	
Commune d'Aubiach	aménagements	1 032 000,00	

Il présente ensuite les dépenses réalisées à ce jour.

Les plus-values se répartissent de la façon suivante :

entreprise	lieu		travaux	prix (unité)	HT	TVA	TTC
ESBTP	rue de la Murette	réhabilitation calvaire			2 835,00 €	567,00 €	3 402,00 €
	rue de la Murette	chemin piétonnier	pose pierres de bordures, pose bache anticontaminante		894,00 €	178,80 €	1 072,80 €
	rue de la Murette	réhabilitation fontaine	réfection tête de mur, jointage de la totalité du bassin		5 636,00 €	1 127,20 €	6 763,20 €
régie	place de l'église	fourniture et mise en place de 2 bacs d'orangeries		719,00 €	1 438,00 €	287,60 €	1 725,60 €
	rue de la Murette	fourniture et mise en place d'un bac d'orangerie		719,00 €	719,00 €	143,80 €	862,80 €
Total					11 522,00 €	2 304,40 €	13 826,40 €

La fin des travaux de la tranche ferme est prévue pour début décembre 2017 sauf la traversée du RD 931 Place de l'église (2018).

La reprise des travaux se fera début janvier 2018 pour la tranche conditionnelle entrée nord.

La fin des travaux est programmée pour juillet 2018.

Reste à réfléchir aux plantations d'arbres le long de la RD 931, au choix et à l'emplacement du mobilier urbain.

M. le Maire explique que, vendredi 17 novembre 2017, une simulation de croisement de 2 véhicules poids lourds a été faite en tenant compte des futurs aménagements en présence du Service Routier du Département, du Syndicat des transports, de la Gendarmerie, du maître d'œuvre et de la Commune.

Enfin, une déviation va être mise en place pendant les travaux du pluvial sur la RD 931. Afin d'informer les riverains, les commerçants, et d'organiser les transports et la collecte des déchets, une réunion publique se tiendra le 15 janvier 2018 à 18h30 salle Hector Bigué.

10/ Demande Amendes de Police au titre de l'exercice 2018

Monsieur le Maire explique que dans le cadre de l'opération d'Aménagement du Bourg, la commune d'Aubiac peut solliciter une subvention du Département au titre des amendes de police pour les travaux de sécurité routière.

Après délibération, le Conseil Municipal :

DECIDE d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter auprès du Département l'attribution de l'aide des amendes de police pour l'exercice 2018.

11/ décision modificative : FPIC

M. Cabrol, conseiller, explique qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative suivante:
Fonctionnement :

Article 615221 (bâtiments publics) : - 247,00€

Article 739223 (fonds de péréquation interco et comm.): + 247,00€

Voté à l'unanimité.

12/ Les dates à retenir

- Commission du personnel mardi 19/12/2017 : recrutement agent technique (remplacement M. Lartigou), agent secrétariat (remplacement Mme Colon)
- Noël APE le 22 décembre 2017
- Réveillon organisé par la Société de Chasse le 31/12/2017
- Verre de l'amitié départ Jennifer Colon le 5 janvier 2018 à 16h00
- Rencontre avec le bureau de l'ESB à le 10/01/2018 à 20h30
- Spectacle The Mell Fashion Show le 13 janvier 2018
- Vœux de la municipalité 14 janvier 2018 à 17h00

Tour de table :

- Mme Combres, adjointe : termine le bulletin municipal. Fera appel aux conseillers pour la distribution.

Un point est fait avec l'agent en charge de l'entretien des gîtes pour recenser les besoins (décoration...)

- M. Schmittlin, conseiller : les déchèteries présentes sur l'agglomération vont être maintenues et réhabilitées.

- Mme Fillol, adjointe :

Commission eau et assainissement : concernant le prix de l'eau, il n'y aura pas d'augmentation de la part « agglomération », mais augmentation de la part « agence de l'eau ».

Défense incendie : aucun poteau ne sera implanté par l'agglomération dans les zones où le réseau n'est pas suffisant.

Commission transport : la question de la prise en charge communale ou intercommunale des divers aménagements des abris bus est en cours de réflexion (abri, éclairage, trottoir...)

Fin de la séance : 21h30